

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATIONS MINEURES

---

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 28 mai 2018 à 19 heures 30, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**1. 1030, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – LOT 4 555 424 – ZONE C-212**

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande de dérogation mineure a pour objet de permettre l'installation d'une enseigne d'identification pour le bâtiment principal au niveau du deuxième étage, à une hauteur de 4,98 mètres, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* indique à l'article 1115 qu'une enseigne ne doit pas excéder la partie inférieure de la fenestration de l'étage situé au-dessus du rez-de-chaussée.

**2. 650, RUE SERGE-PÉPIN, SUITE 161 – LOT 5 645 454 – ZONE C-512**

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande de dérogation mineure a pour objet de permettre une superficie de plancher de 207 m<sup>2</sup> (2 228 pi<sup>2</sup>), alors que la grille des spécifications de la zone C-512 de la section 4 annexée au *Règlement de zonage 1667-00-2011*, fixe une superficie de plancher minimale brute pour un usage de commerce de détail local (C-2) à 550 m<sup>2</sup> dans les notes particulières.

**3. LOTS 6 100 790 À 6 100 794, 6 155 181 À 6 155 185, 6 155 195 À 6 155 197 ET 6 155 202 À 6 155 204 (EN BORDURE DE LA NOUVELLE RUE ARMAND-DAIGLE) – ZONE H-718**

Cette demande de dérogation mineure a pour objet de permettre une ligne de largeur minimale de terrain de forme irrégulière situé du côté extérieur d'une rue en courbe de 10 mètres et d'une largeur minimale de frontage de 8 mètres tandis que la grille des spécifications de la zone habitation « H-718 » annexée au *Règlement de zonage 1667-00-2011*, fixe une ligne de largeur minimale d'un terrain de forme irrégulière situé du côté extérieur d'une rue en courbe de 12 mètres et d'une largeur minimale de frontage de 10 mètres.

De façon détaillée, la demande vise les lots qui porteront, après le dépôt au cadastre, les numéros 6 100 790 à 6 100 794, 6 155 181 à 6 155 185, 6 155 195 à 6 155 197 et 6 155 202 à 6 155 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance du 28 mai 2018.

Donné à Beloeil, ce 2 mai 2018.

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD avocat  
Greffier adjoint

